

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Convention Territoriale Globale 2022/2026

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il y a lieu de procéder à la signature de la Convention Territoriale Globale, pour une durée de 5 ans de 2022 à 2026, avec la CAF du Gard.

Cette convention fixera les actions à développer ou à maintenir et permettra le financement de la CAF, en fonction des axes suivants :

- Enfance, Jeunesse et Parentalité
- Accès aux soins et accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées
- Animation et vie locale
- Accès aux droits et au numérique

Après présentation du diagnostic et des objectifs proposés constituant la Convention Territoriale Globale,

Le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité :

- pour la signature de la Convention Territoriale Globale pour la période de 2022 à 2026 avec la CAF du Gard,
- autorise le Président à signer la convention territoriale globale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

**Le Président,
Gilles BERTHEZENE**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Le Bonheur de vivre en Cévennes & Causse

SOMMAIRE

Présentation de la CTG

Page 2

Edito

Page 4

Elaboration

Page 6

Eléments du Diag.

Page 8

Les Axes et orientations

Page 39

Présentation de la Convention Territoriale Globale

La CTG quesaco ?

Un cadre politique de référence qui mobilise l'ensemble de l'offre de service territoriale de la Caf au-delà des seules politiques enfance et jeunesse au service du projet de territoire

Une convention de partenariat définissant des engagements réciproques et partagés sur 5 ans entre la Caf et la collectivité territoriale

Des acteurs dédiés sur le territoire pour la Coordination de la CTG



Les objectifs de la CTG

- ⇒ Partager une vision globale et transversale du territoire et de ses enjeux
- ⇒ Clarifier, coordonner et rendre lisibles les interventions des différents acteurs sur le territoire
- ⇒ Territorialiser et organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf et de ses partenaires
- ⇒ Favoriser l'accès aux droits, aux services et au numérique
- ⇒ Développer et adapter les équipements et services aux besoins des familles
- ⇒ Revisiter l'ensemble de nos actions et moyens mobilisés dans le but d'identifier nos complémentarités et de dégager de nouvelles marges d'actions



Les objectifs de la réforme des financements

Alléger les charges de gestion reposant sur les Caf et leurs partenaires

Faire bénéficier des Bonus à tous les équipements et services du territoire

Renforcer l'accompagnement qualitatif des projets de territoire

2

Les enjeux pour les collectivités territoriales et les partenaires du territoire

- Donner plus de lisibilité aux actions financées pour renforcer l'information sur l'offre de service proposée aux habitants, aux familles et à leurs enfants
- Renforcer les coopérations existantes pour gagner en complémentarité et éviter les redondances dans un contexte contraint
- Garantir la qualité et la pérennité des services et des équipements
- Inscrire le territoire dans l'avenir en tenant compte de ses spécificités...

Les enjeux pour les habitants

- Avoir un accès facilité à l'offre de service proposée aux habitants, aux familles et à leurs enfants
- Être mieux informés sur les services et équipements présents sur le territoire
- S'assurer que ses besoins, attentes et paroles soient relayés par les acteurs locaux et ainsi mieux pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales...

3

Édito

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

La signature de cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales est l'occasion de porter un regard sur l'ensemble des actions sociales menées aujourd'hui par notre collectivité en direction des familles et plus largement vers tous les habitants de notre territoire : crèches, Relais Petite Enfance, centres de loisirs, Maisons de Services Au Public, résidence pour personnes âgées.

C'est aussi se projeter dans l'avenir : extension de la capacité d'accueil des jeunes enfants, actions en directions des ados et des jeunes adultes, aide à la parentalité, développement de nouveaux lieux ressources pour l'aide aux formalités quotidiennes et à la recherche d'emploi, création de maisons en partage pour nos aînés.

La commission Actions Sociales et l'ensemble des élus communautaires restent mobilisés, avec nos partenaires CAF, MSA, Département, Etat et Région, pour constituer les conditions du bien vivre en « Causse Aigoual Cévennes ».

Patrick Bénéfice,
Vice-président délégué aux Actions Sociales

TEXTE Gilles Berthézène

4

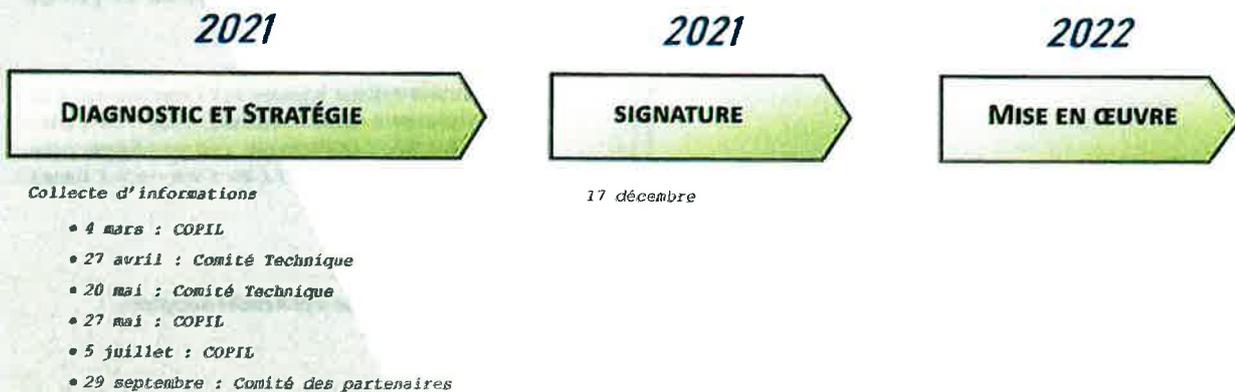
TEXTE DEGOUL François Xavier
CAF du Gard

MSA du Gard

5

Élaboration de la Convention Territoriale Globale

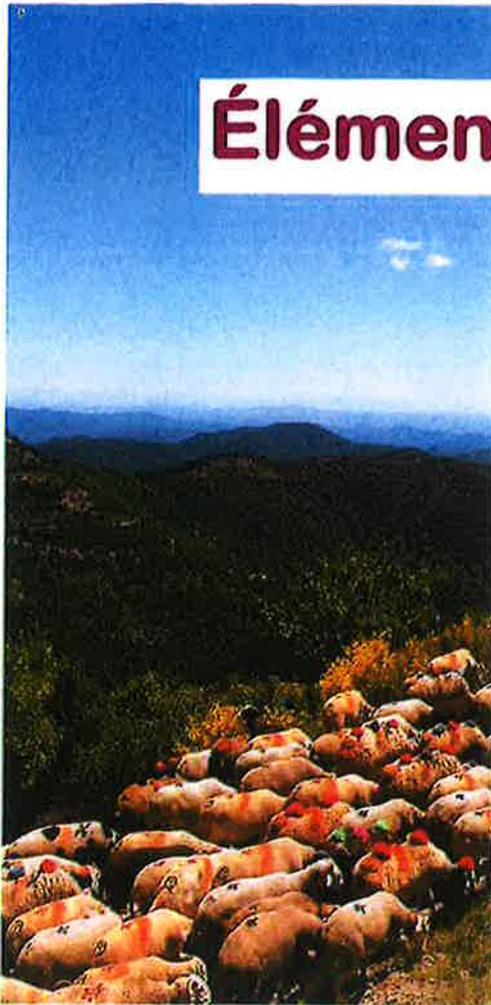
Les différentes phases de son élaboration



La composition des différentes instances de la CTG

COMITÉ DE PILOTAGE	COMITÉ TECHNIQUE	COMITÉ DES PARTENAIRES
<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Représentants de la CAF⇒ Les élus de la commission Actions Sociales⇒ Les Techniciennes de la Communauté de communes	<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Les élus de la commission Actions Sociales⇒ Les Techniciennes de la Communauté de communes	<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Comité technique⇒ Les principaux acteurs éducatifs et sociaux du territoire
<p>Son Rôle</p> <p>Le comité pilote, valide, suit et évalue la CTG</p>	<p>Son Rôle</p> <p>Le comité technique coordonne, supervise les actions à mener. Il élabore le diagnostic et anime l'organisation des comités de partenaires. Il propose également différents plan d'actions qui seront ou pas acceptés par le comité du pilotage.</p>	<p>Son Rôle</p> <p>Le comité des partenaires fait émerger les besoins et les attentes du territoire. Différents échanges sur le plan d'actions établi par le comité technique.</p>

Éléments de diagnostic



La Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes compte 15 communes et 5 463 habitants sur une superficie de 475 km². Le territoire a une densité de population faible (11 habitants / km² contre 121 dans le Gard).

C'est un territoire vaste, partant des Causse aux grandes étendues, en passant par les Cévennes castanéicoles, jusqu'à effleurer la garrigue vigneronne. Le contraste des paysages est saisissant.

Ce territoire « multi-pôles » rassemble ses communes autour des mêmes problématiques de moyenne montagne : éloignement des services, difficultés d'accès à l'emploi, difficultés financières, pression des « grosses » collectivités environnantes...

Pendant, il offre une qualité de vie incomparable. En cherchant et trouvant des solutions aux problématiques énoncées ci-dessus, ce territoire n'en deviendra que plus fort.

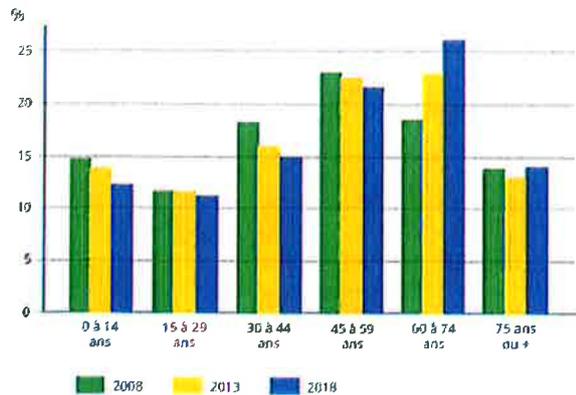
Quelques données Démographiques

Depuis les années 2000, la population de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes n'a cessé de s'accroître, mais depuis 2014 la population vieillie et diminue.

Toutefois, nous constatons depuis 2020 (période COVID-19), que de plus en plus de familles urbaines achètent des maisons pour devenir leur maison principale ou secondaire.

Quelques données de l'INSEE ci-dessous :

1. Population par grandes tranches d'âges



2. Catégorie socioprofessionnelle par âge et sexe

Catégorie socioprofessionnelle	Sexe				
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ensemble	2 410	2 314	4 724	1 509	1 989
Agriculteurs exploitants	124	48	172	114	58
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	382	82	464	319	145
Cadres et professions intellectuelles supérieures	245	103	348	281	67
Professions intermédiaires	338	254	592	362	230
Employés	349	424	773	454	319
Cadres	142	65	207	118	89
Retraités	1 022	322	1 344	605	739
Autres personnes sans activité professionnelle	234	319	553	315	238

3. Catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2008		2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble	4 741	4 724	4 724	4 724
Agriculteurs exploitants	214	162	172	172
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	365	324	464	464
Cadres et professions intellectuelles supérieures	146	237	348	348
Professions intermédiaires	352	240	592	592
Employés	349	424	773	773
Cadres	142	65	207	207
Retraités	1 022	322	1 344	1 344
Autres personnes sans activité professionnelle	234	319	553	553

UNE COMPOSITION FAMILIALE ÉCLATÉE ET UNE AUGMENTATION DE LA MONOPARENTALITÉ.

Le territoire Causses Aigoual Cévennes abrite autant de familles nombreuses que de familles monoparentales.

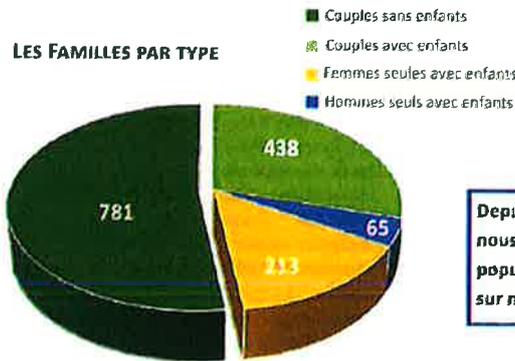
Les familles monoparentales représentent 19%, tandis que les couples avec enfants représentent 29%. D'après les données INSEE de 2018, 52% des couples sont sans enfants.

Pour le territoire, les familles monoparentales représentent un enjeu de taille et à ce jour aucun service de médiation et d'accompagnement spécifique n'est proposé.

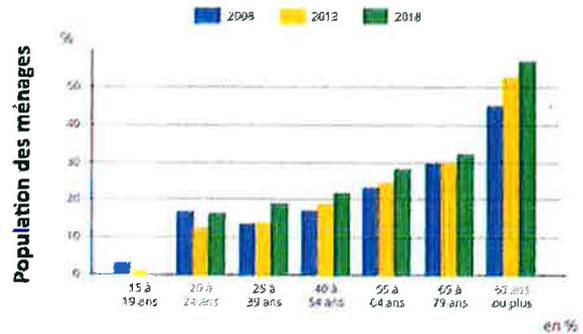
Ménages selon leur composition

	2008	2012	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ensemble	2 976	3 000	2 971	3 000	2 774	3 600	5 370	5 326
Ménages d'une personne	966	37,6	1 084	36,5	1 233	44,9	868	1 084
Hommes seuls	553	18,6	582	19,6	708	25,5	672	804
Femmes seules	413	13,9	502	16,9	525	18,3	196	280
Autres ménages sans famille	25	0,8	109	3,7	64	2,3	100	235
Ménages avec famille(s), dont la famille principale est :	4 514	52,5	1 485	50,0	1 477	53,3	4 322	4 005
- Couple sans enfant	1 604	35,6	1 590	35,5	1 326	26,0	1 620	1 507
- Couple avec enfant(s)	3 910	86,9	3 895	86,9	3 151	64,0	2 702	2 498
- Une famille monoparentale	1 310	29,1	1 305	29,1	1 821	49,5	1 702	1 997

LES FAMILLES PAR TYPE



Depuis des années, nous constatons une population vieillissante sur notre territoire



Les données de la CAF

Les données démographiques de 2017

	CC Causses Aigoual Cévennes		Gard	
Population	5 463		744 178	
Hommes	2 820	51,63%	358 558	48,18%
Femmes	2 643	48,37%	385 620	51,82%
Jeunes (moins de 25 ans)	1 083	19,82%	209 280	28,12%
Séniors (55 ans et plus)	2 600	47,58%	266 615	35,83%

Population allocataire

	CC Causses Aigoual Cévennes		Gard	
Nombre total d'allocataires Caf au 30/06/2020	1 003	0,6%	159 803	100%
Nombre de personnes couvertes par la Caf au 30/06/2020	1 942	0,5%	367 998	100%
Population allocataire Caf et MSA au 31/12/2019	1 166	0,7%	170 765	100%
Nombre de personnes couvertes par la Caf et la MSA au 31/12/2019	2 317	0,6%	395 433	100%



Essentiel plus encore



Caractéristiques des familles allocataires avec enfant en 2019

Familles avec enfants de moins de 6 ans	CC Causse Aigoual Cévennes		Gard	
Couples	107	77,54%	27 010	77,00%
Monoparents	31	22,46%	8 066	23,00%
Total	138	100,00%	35 076	100,00%

1 enfant de moins de 6 ans	109	84,50%	25 971	74,04%
2 enfants de moins de 6 ans	20	15,50%	8 254	23,53%
3 enfants ou plus de moins de 6 ans	0	0,00%	851	2,43%
Total	129	100,00%	35 076	100,00%

LA TYPOLOGIE FAMILIALE

Activité professionnelle

	CC Causse Aigoual Cévennes	Gard
Emploi total	1 500	242 196

Taux d'activité (15-64 ans)	72,08%	70,86%
Taux de chômage (15-64 ans)	18,65%	17,37%
Taux de personnes inactives (15-64 ans)	27,92%	29,14%

12

LE LOGEMENT

Dans le domaine du logement, au-delà de l'attribution et du versement des aides au logement, la Caf du Gard a également compétence pour le traitement des impayés de loyer et la non décence des logements.

La Caf coordonne ces 2 domaines de compétences avec :

- ⇒ le Fonds Solidarité Logement dont la gestion administrative lui est confiée par le Conseil Départemental,
- ⇒ la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions)
- ⇒ la Commission de Surendettement.
- ⇒ Le PLHI (Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne).

Elle participe également au PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

Concernant les impayés de loyer :

La Caf du Gard assure la gestion et le traitement des impayés de loyer AL et APL et propose aux familles une offre de service d'accompagnement social par les travailleurs sociaux.

Selon la législation Caf, un impayé de loyer est constitué dès lors que le locataire est redevable

de 2 fois le montant du loyer + charges, déduction faite ou non de l'aide au logement, selon le mode de versement (versement en tiers payant ou à l'allocataire).

Concernant la non décence des logements

La Caf du Gard pilote et anime la Commission Pour le Logement Décent (CPLD) et réalise, à ce titre :

- ⇒ des diagnostics décence des logements,
- ⇒ assure la médiation avec les bailleurs et les locataires afin d'obtenir la réalisation des travaux,
- ⇒ met en œuvre la conservation des aides au logement pour les logements avérés non décent.



Définition : selon le décret décence du 30 janvier 2002, un logement décent doit satisfaire aux conditions relatives à la sécurité physique et à la santé des occupants... doit comporter des éléments d'équipement et de confort (chauffage normal, eau potable, sécurité électrique etc.), doit satisfaire à une superficie minimale (9m² pour la pièce principale).

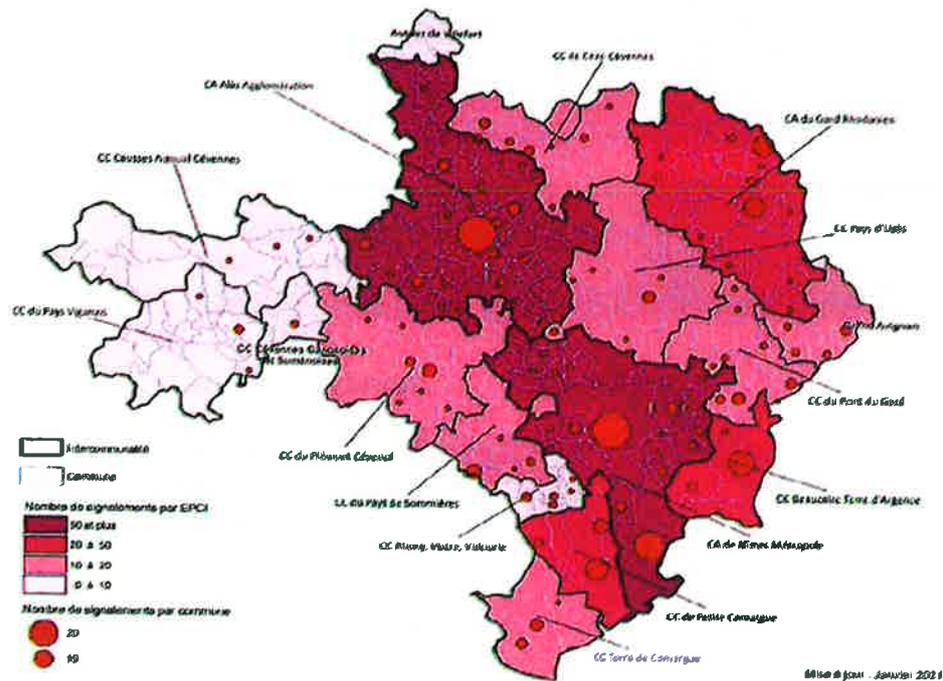
Elle propose également une offre de service d'accompagnement social par les travailleurs sociaux pour les familles dont le logement a fait l'objet d'un diagnostic décence et pour lequel un droit à l'aide au logement est ouvert.

Sur la commune de Trèves, se trouve des logements sociaux appartenant à la Communauté de communes.



13

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES SIGNALEMENTS DE LOGEMENTS NON DECENTS



Source : CAF du Gard

14

LA FONCTION DE COORDINATION

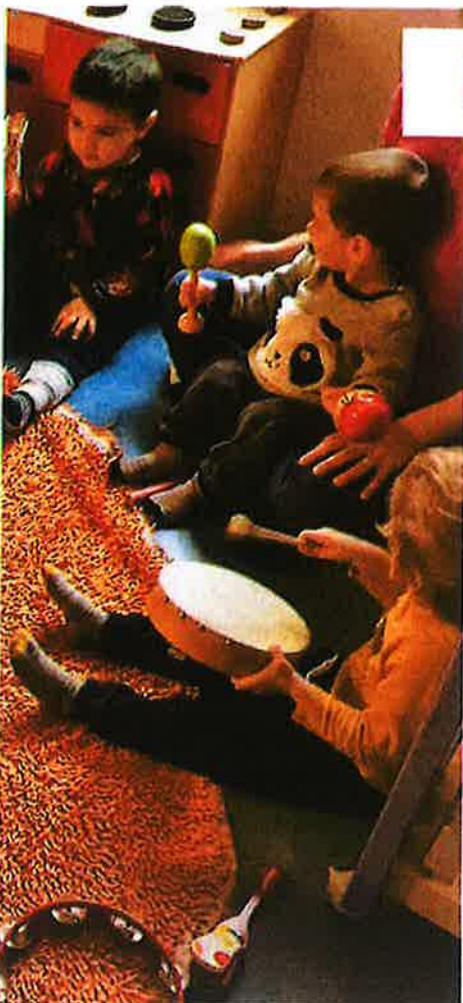
Elle est assurée par une Éducatrice de Jeunes Enfants, c'est un poste créé en 2016 à temps partiel, qui a évolué au 1er janvier 2020 vers un temps complet. Le champ d'actions de la coordinatrice enfance jeunesse est en lien étroit avec les directrices des structures suivantes : 4 EAJE / 3 ALSH / 1 RAM. Ensuite la Coordinatrice travaille avec les partenaires suivants : CAF, MSA, PMI, DDCS.

Les principales missions sont :

- ⇒ Travail d'accompagnement des directrices ou référentes techniques des EAJE et de l'ALSH en matière de réglementation et de budget
- ⇒ Coordonner, et aider au fonctionnement et au développement de l'accueil en adaptant les modes d'accueil selon les besoins locaux.
- ⇒ Veiller au suivi des actions du RAM
- ⇒ Mise en place et suivi du conseil des familles
- ⇒ Être en lien avec les services de la PMI / CAF / DDCS
- ⇒ Coordonner et développer les accueils de loisirs
- ⇒ Travailler à l'élaboration et au suivi des conventions
- ⇒ Communications à des fins d'information et de valorisation des services existants
- ⇒ Veille juridique sur l'évolution de la réglementation en vigueur
- ⇒ Proposer des actions de formations
- ⇒ Développer des actions de soutien à la parentalité
- ⇒ Suivi de la régie Enfance et jeunesse
- ⇒ Aide aux recrutements et entretiens des agents
- ⇒ Suivi des absences des agents



15



L'Enfance

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

Notre collectivité compte 4 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants. Depuis 2020, la Communauté de communes a repris en gestion directe les 3 micro-crèches de Lanuéjols, L'Espérou et Notre Dame de la Rouvière, en plus du multi-accueil de Lasalle qui est entré dans notre collectivité depuis la fusion en 2013.

Les crèches accueillent les enfants de 3 mois à 5 ans, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (sauf L'Espérou de 7h30 à 17h30 et Lasalle de 7h30 à 18h). Les établissements d'Accueil du Jeune Enfants ferment 5 semaines par an pour les congés du personnel.

Le Multi-accueil « Lou Péquérou » à Lasalle couvre le secteur Lasalle / Soudorgues. Cette structure a une capacité d'accueil de 18 places. Notre taux de fréquentation est assez régulier depuis plusieurs années. En 2020, nous avons eu une baisse due aux fermetures pour confinement. Depuis 2020, nous avons une demande des familles qui augmente, jusqu'à la rentrée de septembre 2020, nous répondions à la demande, mais depuis janvier 2021, notre liste d'attente s'allonge et nous ne pouvons pas inscrire toutes les familles en attente. A ce jour, pour la rentrée de septembre 2021, nous avons déjà augmenté notre capacité d'accueil du mercredi de 12 à 18 places, mais nous refusons quand même 15 enfants.

Jusqu'à présent, nous n'avions pas de commissions d'attributions des places, nous allons en mettre une en place.

Il y a sur le secteur de Lasalle, qu'une seule assistante maternelle.

La micro-crèche « Les petits lutins » pour le secteur « Aigoual », qui couvre les communes de Val-d'Aigoual (village de Valleraugue et Notre dame de la rouvière) et St André de Majencoules. Cette micro-crèche ne peut accueillir que 9 places, en effet sa surface est de 80m², la capacité d'accueil donné par les services de la PMI est de 9 places maximum.

Depuis son ouverture en 2012, cette micro-crèche fonctionne bien, avec un taux de fréquentation assez régulier. Nous n'avons pas de commission d'attribution des places, jusqu'à présent, nous avons pu répondre à la demande des familles, mais parfois c'est limite...

Sur la commune de Val-D'Aigoual, nous avons 2 assistantes maternelles (1 à Valleraugue et 1 à Notre Dame de la Rouvière).

La micro-crèche « Los pitchons anhels » pour le secteur « Causse » qui couvre les communes de Lanuéjols, Trèves, Revens, Causse Begon, et Camprieu. Cette structure peut accueillir jusqu'à 10 places. La fréquentation est plutôt irrégulière, avec des années avec beaucoup de fréquentation et des années avec des effectifs plus bas.

16

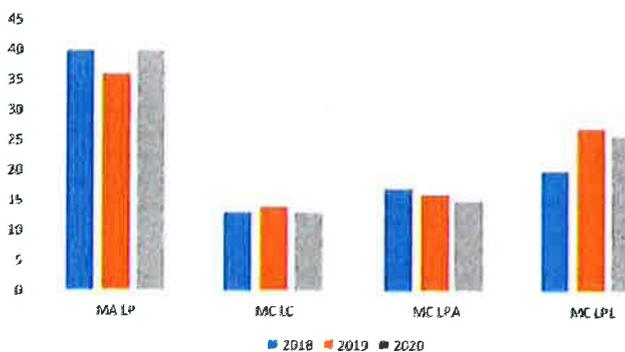
Les familles accueillies viennent aussi des départements limitrophes comme la Lozère et l'Aveyron. Nous accueillons aussi les enfants de 3 à 6 ans pendant les vacances et les mercredis. Il y a aussi sur le village 2 assistantes maternelles.

La micro-crèche « Les Copinoux » couvre les communes de Camprieu, Dourbies et L'Espérou (hameau de la commune de Val-d'Aigoual). Cette structure accueille jusqu'à 10 enfants maximum, avec des enfants scolarisés qui viennent pendant les vacances ou les mercredis. Sur cette structure nous n'avons pas de liste d'attente, il y a toujours des disponibilités. Il n'y a pas d'assistantes maternelles sur le village. Le village de L'Espérou a la particularité d'être sur 2 communes différentes : Dourbies et de Val-D'Aigoual.

Sur le secteur de la Vallée Borgne, il n'existe pas d'EAJE, une étude avait été menée il y a plusieurs années sans donner de suite. Sur ce secteur, il y a 3 assistantes maternelles.

En 2020, l'accueil des moins de 3 ans sur notre Communauté de communes c'est 47 places et 93 enfants inscrits en EAJE, 20 personnels de crèche, et 30 places chez 9 assistantes maternelles.

Fréquentations 2018 à 2020
Petite Enfance



Nos partenaires :

Les partenaires de la Petite enfance sur notre territoire sont : la Caisse d'Allocation Familiale du Gard, la Mutuelle Sociale Agricole du Gard, le Conseil Départemental du Gard.

ATOUTS :

- 3 EAJE sur 4 répondent à toutes les demandes d'inscriptions
- Il y a une stabilité sur le nombre d'inscrits sur chaque structure depuis 2018
- Sur la vallée Borgne, pas d'EAJE, mais il y a 3 assistantes maternelles

FAIBLESSES :

- Crèche de Lasalle: liste d'attentes de plus de 20 enfants à ce jour...
- Lasalle 1 seule assistante maternelle

La formation des équipes :

Nos équipes participent régulièrement à des formations, chaque professionnelle peut s'inscrire à une formation individuelle en plus de la formation en intra que nous organisons chaque année. Les prochaines formations sont les transmissions, l'hygiène alimentaire, Les soins et la santé de l'enfant en accueil petite enfance, L'animation d'un atelier motricité en établissement d'accueil du jeune enfant, Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance...

Le thème de la formation commune est choisi chaque année en fonction de la demande des équipes et des besoins ressentis par les directrices.

Tous les 2 ans, toutes les équipes participent au recyclage des gestes de 1ers secours. Nous envisageons de faire venir des intervenants pour animer des conférences qui seraient à destination des professionnelles et des familles.



Les projets :

Tous les mois, les équipes se retrouvent pour discuter des projets en cours, échanger sur des problématiques ou tout simplement sur l'organisation du quotidien. Les professionnelles nous ont demandé de prévoir l'intervention d'une psychologue afin de faire de l'analyse de pratique.

Le dialogue/lien avec les parents est important. Un conseil des parents pourra être mis en place dans chacun des EAJE.

Une attention particulière est donnée pour le respect de notre environnement, les équipes des EAJE sont vigilantes à travailler avec des produits d'entretiens « écolabel », les couches sont faites avec des matières « écolabel », l'entretien des locaux est fait avec un nettoyeur vapeur.

Le traiteur du Multi accueil de Lasalle et de la micro-crèche de Notre dame de la Rouvière, propose certains plats en « bio ».

Les équipes privilégient les sur-chaussures et les lavettes réutilisables plutôt que les jetables...

Les intervenants :

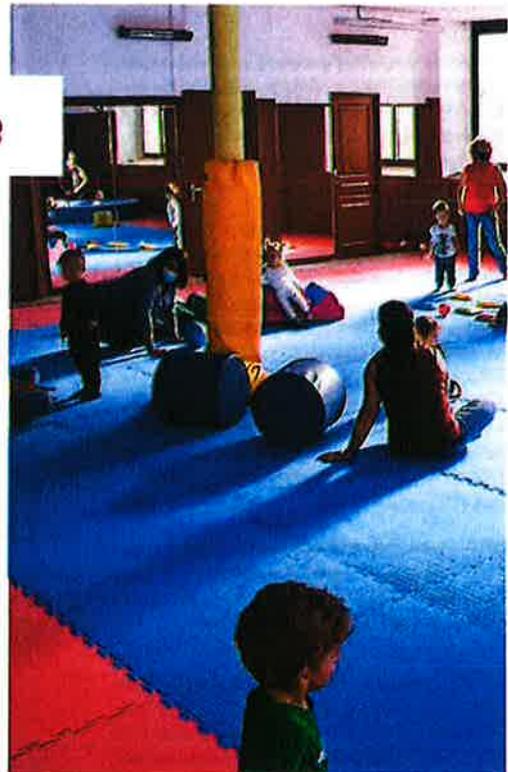
- Les spectacles de la filature du Mazel
- Les intervenants (danse, chants, mini-grimp, médiathèque...)
- Les ateliers du RAM
- La lecture avec la médiathèque



Relais Petite Enfance

En 2020, le RAM a reçu 41 contacts de familles de notre Communauté de communes dont 16 familles distinctes (accueil sur rdv, téléphone, e-mail confondus) avec les motifs suivants : (aide à l'élaboration ou la fin d'un contrat de travail avec une AM, questions sur contrat de travail, information sur convention collective/ droit du travail, information sur accueil auprès d'une AM ou en collectivité, demande d'accueil d'urgence, demande d'accueil en périscolaire).

En 2021 le RAM (à ce jour) a reçu 51 contacts de familles habitant sur notre Communauté de communes, dont 15 distinctes (accueil sur rdv, téléphone, e-mail confondus) pour les mêmes motifs.



Evolution du public potentiel

Territoires Années	RAM LE VIGNAN				GARD	
	2017	2018	2019	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2018	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants Caf & Msa < 3 ans	377	389	318	-2,3 %	22 143	-7,1 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	173	177	130	+2,9 %	8 600	+7,4 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	135	142	131	-1,5 %	7 592	-2,1 %
% enfants Caf & Msa < 3 ans sous le seuil des bas revenus	40,1 %	40,3 %	41,2 %	+0,8 %	34,3 %	+3,2 %
% des 3ères naissances Caf & Msa < 3 ans	41,3 %	40,6 %	39,1 %	-1,1 %	39,2 %	-0,4 %
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	318	308	285	-3,2 %	20 410	-1,8 %
Dont monoparental	56	55	57	-1,7 %	3 504	+2,3 %
Dont % de monoparental	18,6 %	18,0 %	19,3 %	+0,6 %	17,1 %	+0,4 %
Dont tous les parents Caf travaillant	120	127	121	+2,4 %	8 270	-0,1 %
Dont % des parents Caf qui travaillent	38,2 %	41,6 %	44,4 %	+2,6 %	43,4 %	+0,7 %

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

Evolution de l'accueil des jeunes enfants (usage)

TERRITOIRES Années	RAM LE VIGAN			Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	GARD	
	2017	2018	2019		2019	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	84	84	108	+12,3 % ↗	4 931	-1,2 % ↘
Nb. moyen d'enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	2,9	2,7	2,8	-1,9 % ↘	2,7	+2,0 % ↗
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile & structure PAJE	NS	NS	NS	ND	284	+8,1 % ↗
Enfants < 3 ans bénéficiaires du CLCA Taux plein ou couple ou COLCA	NS	NS	NS	ND	7	-31,7 % ↘
Enfants < 6 ans inscrits en EAJE dans l'année * **	211	184	ND	ND	ND	ND
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	NS	NS	NS	ND	173	+53,9 % ↗
Enfants de 2 ans Caf & Msa scolarisés **	28	20	ND	ND	ND	ND
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans Caf & Msa **	22,0 %	17,5 %	ND	ND	ND	ND

Evolution de la tension sur l'accueil

TERRITOIRES Années	RAM LE VIGAN			Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	GARD	
	2017	2018	2019		2019	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Enfants inscrits par place en EAJE (PBU) * **	2,3	2,2	ND	ND	ND	ND
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans	8,8	10,6	12,1	+18,4 % ↗	8,4	-0,9 % ↘
Nb. moyen d'enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	3,8	3,4	3,6	-4,6 % ↘	3,4	+0,9 % ↗
% des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou +	34,6 %	22,9 %	23,7 %	-5,4 % ↘	26,3 %	+1,4 % ↗
Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par assistante maternelle	80 h	76 h	73 h	-4,6 % ↘	83 h	+1,1 % ↗
Montant du salaire horaire moyen net des assistantes maternelles	3,87 €	4,17 €	4,20 €	+2,9 % ↗	4,08 €	+1,5 % ↗
Enfants gardés sur le territoire par une assistante maternelle	113	119	136	+9,3 % ↗	6 387	-2,2 % ↘
Attractivité du territoire pour les assistantes maternelles	-9	-8	-4	-18,4 % ↘	-85	+3,7 % ↗
% des assistantes maternelles de 60 ans et plus	3,4 %	2,9 %	2,6 %	-0,4 % ↘	10,2 %	+9,2 % ↗

20

Quelques chiffres

Nombre d'assistants maternels agréés : 11 soit 35 places d'accueil / 10 ass mat en activité réelle soit 33 places d'accueil.
Répartition :

- L'Estréchure : 1
- Lanuejols : 2
- Lasalle : 3 (dont 1 en indisponibilité provisoire)
- Notre Dame de la Rouvière : 1
- Saumane : 2
- Saint André de Majencoules : 1
- Valleraugue : 1

En 2020

Nombre d'assistants maternels agréés : 10 soit 31 places d'accueil / 9 ass mat en activité réelle soit 29 places d'accueil.
Répartition :

- L'Estréchure : 1
- Lanuejols : 2
- Lasalle : 2
- (dont 1 en indisponibilité provisoire jusqu'en septembre 2021)
- Notre Dame de la Rouvière : 1
- Saumane : 2
- Saint André de Majencoules : 1
- Valleraugue : 1

En 2021

La Parentalité

A ce jour sur notre collectivité, il n'y a pas d'autres structures que les crèches et les centres de loisirs proposant un accompagnement ou un soutien à la parentalité.

Nous orientons les familles de Lasalle et de la Vallée Borgne vers le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) ou les centres médico-sociaux d'Anduze, St Jean du Gard, St Hippolyte du Fort ou Ganges.

Pour les familles du secteur Aigoual, vers Ganges ou Le Vigan et pour les familles du secteur Causses vers Le Vigan ou Millau dans l'Aveyron.

Nous avons pour projet de mettre en place un LAEP itinérant et de proposer des conférences à destination des familles.



La Jeunesse



Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

L'Extrascolaire

La Communauté des Communes gère 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

⇒ L'ALSH multi-sites Lasalle - Vallée Borgne qui a une capacité d'accueil de 56 places. Cet accueil est ouvert pendant toutes les vacances scolaires hormis la dernière semaine d'août et les vacances de Noël.

⇒ L'ALSH Valleraugue peut accueillir jusqu'à 16 enfants par site. Cet accueil est ouvert pendant 9 semaines par an (1 semaine par vacances scolaire et 6 semaines l'été).

⇒ L'ALSH « Les farfadets de L'Aigoual » est itinérant sur les villages de L'Espérou et de Lanuéjols. Il accueille jusqu'à 16 enfants 9 semaines par an (1 semaine par vacances et 6 semaines l'été).

La fréquence et les lieux de l'itinérance sont décidés d'une année sur l'autre en fonction des inscriptions et des demandes des familles.

Nous avons très peu de recul sur la fréquentation des enfants sur cet accueil car en 2019 il était géré par Familles Rurales avec des propositions et des promesses d'ouvertures qui n'ont pas pu être tenues (Familles Rurales du Gard a été en liquidation judiciaire en 2019), puis en 2020 nous avons repris cet accueil mais avec les fermetures pour le confinement et les craintes du Covid, la fréquentation a été « perturbée ».

En 2020, nous avons accueilli 157 enfants, en 2021 nous aurons une fréquentation à la hausse. Nous allons peut-être réadapter nos agréments à la hausse ou augmenter le nombre de semaines d'ouvertures.

ATOUS :

- 5 sites proposent un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans
- Les propositions d'ouvertures sont étudiées en fonction des demandes des familles.

FAIBLESSES :

- Manque d'activités et de propositions en faveur des ados
- Manque de places à Lasalle pour l'accueil des 3/4ans.
- Problème de tarifs pour les enfants de 3 ans (pas de bons CAF).

22

Ces accueils de loisirs accueillent les enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis au sein de nos structures, une convention est signée avec le « Relais Loisirs Handicap 30 ».

Les équipes qui accompagnent les enfants sont qualifiées (DEJEPS, BAFD, Educateur de jeunes enfants, BPJEPS, BAFA, CAP Petite enfance...).

Les équipes participent à des formations sur l'accueil des enfants, le cadre réglementaire, l'hygiène alimentaire, ... , et sont formées régulièrement aux gestes de 1ers secours.

Des séjours sont organisés, permettant aux enfants de toute la Communauté de Communes de se rencontrer et de découvrir d'autres territoires.

En 2020, un projet en direction des adolescent a débuté sur la forme de proposition d'un séjour. A l'issu, l'objectif était de lancer une dynamique jeune au niveau du territoire. La crise sanitaire ne nous a pas permis de maintenir ce séjour et l'avancée du projet.

La difficulté pour l'organisation de nos séjours est de mobiliser les jeunes ados tout au long de l'année.

Nos effectifs au niveau des équipes ALSH, ne nous permettent pas de mener et suivre un projet avec les ados tout au long de l'année, il serait intéressant de prévoir un animateur de plus, peut être en apprentissage, pour dynamiser et proposer des activités, des rencontres ou organiser des séjours...

LA TARIFICATION :

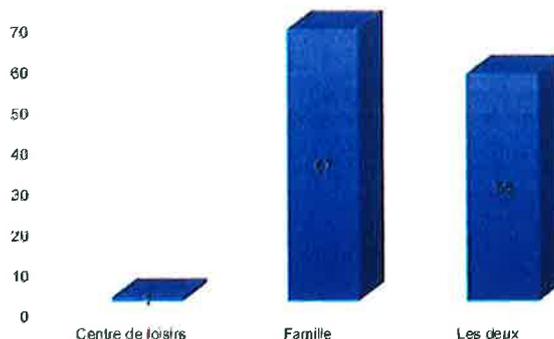
La tarification est assujettie au quotient familial, calculé sur 5 tranches.

Le problème d'accès rencontré régulièrement concerne les familles au quotient familial bas, dont l'enfant a 3 ans en début d'année civile et qui de fait n'ont pas droit aux aides au temps libre.

LA COMMUNICATION :

Nous communiquons par la distribution de flyers dans les écoles, la publication par les réseaux sociaux, site internet des communes et de la communauté de communes, et par les mails avec les réseaux des APE dans les écoles.

Mode de garde en période extrascolaire



23

Accueil Péri-scolaire

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
 Reçu en préfecture le 25/10/2021
 Affiché le
 ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

134 enfants sont scolarisés au sein des 6 classes de l'école primaire de Lasalle.
 L'Accueil de Loisirs Péri-scolaire est organisé par la commune, la structure est régulièrement déclarée auprès des services de la DCS.

L'ALP concerne, les temps d'accueil des matins (07h30/08h50), le temps méridien, l'accueil du soir (16h30/18h30). Il est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune.

Les enfants âgés de 03 à 11 ans sont accueillis les mercredis de 08h à 18h30. (capacité d'accueil 16 enfants moins de 6 ans, 24 enfants plus de 6 ans).

Sur les 134 enfants de la commune, une moyenne de 85 enfants fréquente la cantine et le temps méridien, 20 d'entre eux les temps d'accueil et environ 20 les mercredis sur la journée.

Les enfants porteurs de handicap sont, bien évidemment accueillis. Un partenariat nous lie à l'association relais loisirs handicap 30 qui nous accompagne, ainsi que les familles, si besoin.

En 2020 / 2021, plusieurs interventions avec le public enfant, notamment les plus jeunes et prêt de matériel pédagogique.
 Les équipes d'encadrement sont constituées en conformité avec les textes réglementaires

Il est à noter que la commune a fait le choix de renforcer l'équipe d'encadrement des temps méridiens afin de privilégier l'encadrement des plus jeunes sur la prise de repas et l'accompagnement à la sieste. (1 animateur pour 9 enfants, au lieu des 1 pour 14 dans les ALP signataires d'un PEDT)

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire. Il garantit la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Cette volonté est déclinée dans le Plan mercredis de l'ALSH péri-scolaire.

Sur certaines communes du territoire, des garderies matin et soir ont été mises en place, mais également le temps méridien (déjeuner).

Certains objectifs du « plan mercredi » sont difficiles à atteindre. L'absence de modes de transports collectifs sur la commune ne permet que très ponctuellement l'accès aux structures sportives (piscine, terrains d'athlétisme...) ou culturelles (théâtre, musée, cinéma...). Cette difficulté est compensée en partie par le soutien d'intervenants extérieurs, la plupart du temps bénévoles, et par la mise à disposition de la commune et de la communauté de communes de 2 véhicules 7 places enfants.

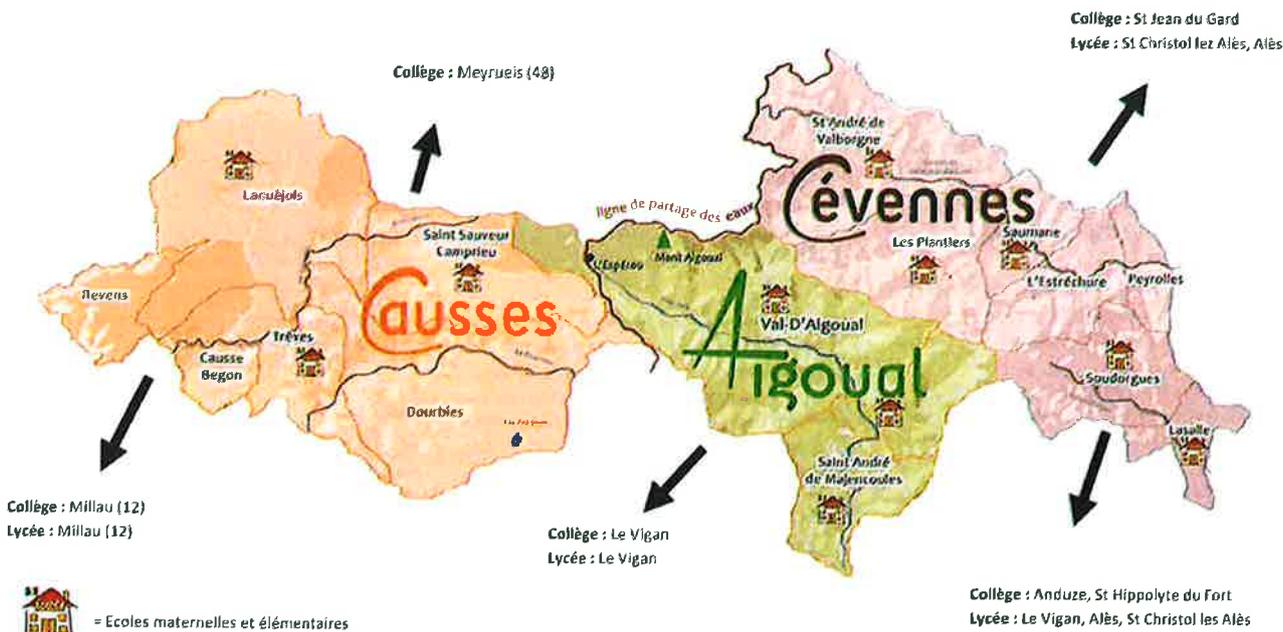
Tarifification

Comme pour l'ALSH extrascolaire, la tarification est assujettie au quotient familial, calculé sur 5 tranches.

Un problème d'accès rencontré régulièrement les mercredis, concerne les familles au quotient familial bas, dont l'enfant a 3 ans en début d'année civile et qui de fait n'ont pas droit aux aides au temps libre pour l'année en cours...

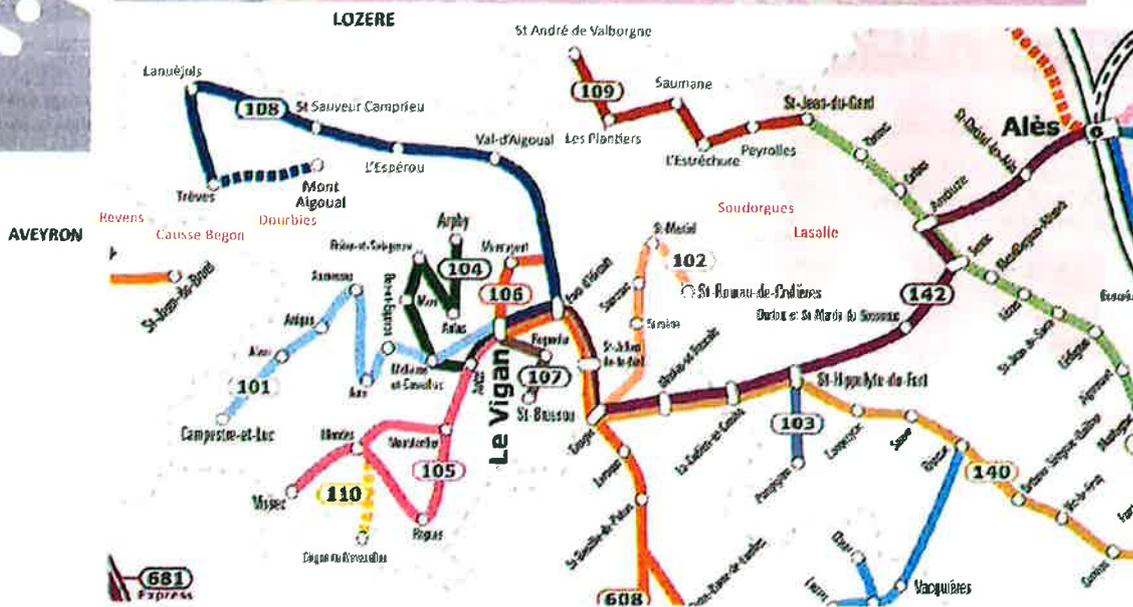
Les établissements scolaires

Nous avons 136 élèves scolarisés dans 7 classes maternelles et 254 élèves dans 13 classes élémentaires dont 2 en classe unique.
 Il n'y a pas eu de fermeture de classes de 2018 à 2020. Sur Lasalle, il y a une réouverture de classe en septembre 2021.
 Il n'y a pas de collèges, ni de lycées sur notre territoire.



Les logiques de déplacements

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
 Reçu en préfecture le 25/10/2021
 Affiché le
 ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE



Le territoire de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes est couvert par les services de transport LiD du Conseil Régional, avec des insuffisances notoires notamment sur les secteurs de Dourbies et Lasalle. Une autre problématique est que les horaires ne permettent pas à des structures comme les accueils de loisirs d'en bénéficier, pour exemple si la ligne 109 : départ de St André de Valborgne à 12h00 / arrivée à St Jean du Gard à 12h55 / Départ de St JEAN du Gard à 13h00 !!!

Les personnes n'ont pas le temps, ni pour faire des courses, ni pour se rendre dans des administrations, ni pour les groupes des accueils de loisirs d'aller faire des activités... Nous devons donc soit faire appel à des autocaristes privés pour des sorties, avec un coût élevé, soit avoir nos propres minibus, avec la problématique du nombre (1 chauffeur + 1 animateur pour 7 enfants). Ceci est un véritable frein à la possibilité d'activités en direction de structures sportives ou culturelles.



La Culture

La Compétence culture englobe les subventions aux associations, mais également le cinéma itinérant, la mise en réseau des bibliothèques de notre territoire et le challenge bouliste de la Châtaigne.

Convention Education Artistique et Culturelle

En juillet 2020, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a signé une convention tripartite entre la DRAC Occitanie et L'Education Nationale.

Cette convention s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Les objectifs de cette convention sont :

- de favoriser la participation de chaque citoyen à la vie culturelle et garantir l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels
- de généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous, tout au long de la vie et en particulier pour les jeunes de 3 à 18 ans.

- d'élaborer des parcours permettant d'aller à la sensibilisation, aux pratiques amateurs jusqu'à la professionnalisation
- de s'engager dans la prévention des discriminations et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette convention permet aux associations d'avoir un financement de la part de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes mais également de la DRAC Occitanie.

L'Association doit remplir le formulaire dédié et le retourner avant le 31 janvier de l'année N en mettant en valeur des actions favorisant les objectifs ci-dessus.

Les Aides aux Associations

La Communauté de communes aide également les associations sportives et culturelles du territoire. La commission culture, loisirs et sports a établi des critères pour déterminer les montants des subventions. Toutes les demandes doivent être adressées au 16 mars de l'année N.

Cinéma itinérant

La Communauté de communes soutient des séances de cinéma sur les communes de la Vallée Borgne, Lasalle et Val-D'Aigoual. Ces séances sont projetées par l'association CINECO.

Réseau des bibliothèques

L'ensemble des bibliothèques communales sont mises en réseau afin de partager l'ensemble de leur catalogue. La Médiathèque intercommunale de Lasalle est la tête de ce réseau. Eliette GUINE a été missionnée pour animer ce réseau avec l'appui de William GOSSELIN, responsable de la médiathèque de Lasalle.



ATOUTS :

- Territoire riche en associations, structures (Maison de l'Eau et l'Observatoire du Mont Aigoual), chemins de randonnées.
- Point culminant avec le Mont Aigoual et son Pôle Nature 4 saisons et le Land'Art.
- 2 piliers de la culture : Filature du Mazel et la Cure.
- Convention FAC avec la DRAC Occitanie

FAIBLESSES :

- Mauvaise visibilité
- Problème de transport

La Filature du Mazel

Ce projet artistique et culturel en territoire rural a su faire reconnaître ses compétences au sein de la Communauté des communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, du Département du Gard et au-delà, de la région Occitanie.

Reconnue Atelier de Fabrique Artistique par la DRAC Occitanie depuis 2018, la Filature du Mazel a été labellisée Tiers lieu par la Région Occitanie en 2020. Depuis lors nous travaillons sur la mise en place de cette dynamique, afin de favoriser le réseau de compétences alimenté par les différents usagers de la structure. La création d'un



véritable lieu ressource pour les professionnels et pour les habitants est au centre de nos préoccupations actuelles.

Le lieu est dédié au travail des artistes de toutes disciplines confondues et à la diffusion de la culture en lien avec notre territoire rural et la mise en place de partenariats culturels avec les institutions, les associations, les artistes et les écoles. Sans oublier un travail de relation avec les publics, les milieux éducatifs, l'accueil des équipes artistiques en résidence et la gestion du lieu.

Aujourd'hui la Filature compte 17 structures au sein de son bâtiment soit en locataires d'espace, en coworking ou en boîte postale.

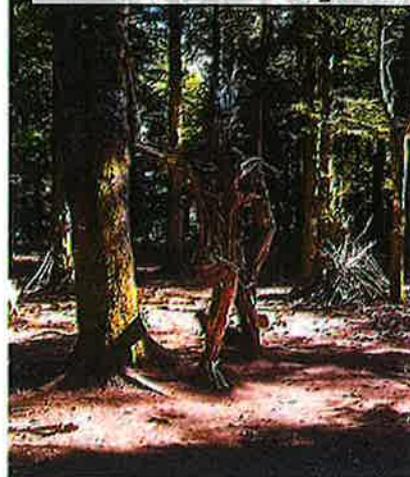
Pour sa mission lecture publique, l'association continue le travail engagé depuis 2015 sur la structuration du réseau des 11 bibliothèques communales (Lanuèjols, Dourbies, Saint André de Valborgne, l'Estréchure, Saumane, les Plantiers, Soudorgues, Valleraugue, Notre Dame de la Rouvière et Saint André de Majencoules) et de la médiathèque intercommunale de Lasalle. Elle fait partie du comité technique de la convention EAC (Education Artistique et Culturelle) signée avec la DRAC et la Communauté des communes et propose une douzaine de projets lecture publique pour animer le réseau (ateliers, spectacles etc..).

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE



Le parcours Land Art en est à sa quatrième année. 19 œuvres sont actuellement installées et pour le parcours de Prat Peyrot. Une journée d'animation Land'art a été organisée en juillet au sommet de l'Aigoual.

28

La Cure

Présentation

Attenant à l'aile rénovée en gîte municipal, le bâtiment de l'ancienne cure a été réhabilité en Centre de Formation et de Création, « La Cure », situé sur la commune de Lasalle.

Il peut accueillir un public de formations (musique, image, tertiaire...)

C'est aussi un studio d'enregistrement et de mixage sonore ainsi qu'un lieu de montage vidéo.

Il existe un comité de pilotage composé de 15 personnes issues de différents collèges (élu-es, associations, citoyen-nes)

De même un comité technique est chargé plus spécifiquement du fonctionnement.

Un agent municipal est chargé de la gestion du lieu. Cet agent, également ingénieur du son, peut délivrer des prestations de prise de son et d'enregistrement.

Utilisation

Des master-class sont prévues par l'association Vivalto au mois d'avril et au mois d'août.

Une approche de la musique à l'image est envisagée entre Vivalto et les ateliers Varan, institut de formation de réalisation de films documentaires. Une formation de 7 semaines destinée à 12 participants est programmée en juillet 2022. Plusieurs demandes d'usage des locaux sont faites par des monteurs ou réalisateurs indépendants.

Il est aussi possible d'accueillir dans ce lieu tous types de formations tertiaires.

Les locaux

Toutes les salles de la Cure sont équipées d'une connexion internet.

Trois d'entre elles sont équipées d'un vidéoprojecteur suspendu et son écran.

Toutes les salles sont reliées par câblage audio, à la cabine de mixage. Une prise de son peut donc se faire à partir de n'importe quelle salle.

Une salle en particulier est dédiée à l'enregistrement d'instruments acoustiques. Cette salle a été conçue par un architecte acousticien. Elle est équipée de matériaux de dernière génération.

Les tarifs votés en conseil municipal sont adaptés en fonction des utilisateurs (professionnels ou associations lasalloises)

Il est possible de louer une salle, un étage ou tout le lieu.

Partenariat

Une proposition a été faite pour le projet "Micro Folie" porté par la Cité de la Villette à Paris. C'est un outil de médiation et d'éducation culturelle proposé par un lasallois récemment installé au village.

La collaboration est envisagée avec SISTAP RECORDS, association lasalloise qui est à la fois un label et une maison de production qui accompagne les artistes dans leur chemin vers la scène.

29

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICE DE PROXIMITÉ

Sur la collectivité, nous avons des terrains de tennis, de foot, des city stades, des aires de jeux, des bibliothèques et médiathèque par contre nous n'avons pas de gymnase, piscine, cinéma, théâtre, ludothèque.

Pour ces derniers équipements, nous devons nous rendre soit au Vigan, Ganges, Millau, Meyrueis, Alès, St Hyppolite du fort ou St Jean du Gard. Par contre, d'un point de vue association, notre territoire est riche en activités, nous

avons environ 250 associations. D'un point de vue général, nous constatons qu'il y a plus d'associations socio-culturelles sur le secteur Vallée-Borgne / Lasalle, et plus d'associations sportives sur le secteur de L'Aigoual.

L'Observatoire du Climat

L'Observatoire du Mont Aigoual prend un nouvel élan avec la restauration du bâtiment historique et la création de l'Observatoire du climat. Dès 2022, une scénographie innovante et inédite permettra aux visiteurs de découvrir et comprendre les phénomènes climatiques ainsi que leur évolution dans le temps. Le fil conducteur de l'exposition consistera à interroger la place de l'homme face au changement climatique. Plusieurs séquences jalonnent le parcours.

Le visiteur sera interpellé sur la notion du climat, passé et présent, sur l'observation du changement climatique, sur le rôle des activités humaines ainsi que sur les solutions d'adaptation à mettre en place. La visite se terminera par la rencontre avec un météorologue qui introduira la notion d'observation météorologique et climatologique, y compris à travers le climat de l'Aigoual.

Cette dernière séquence est le lieu du débat avec les professionnels du sujet.



Le parti pris muséal consistera à mobiliser le visiteur dans sa globalité par une approche :

- Cartésienne et scientifique pour comprendre les fondements du changement climatique,
- Interactive et ludique l'impliquant dans la recherche d'informations,
- Sensible et esthétique lui permettant de saisir la beauté et la fragilité de notre environnement.

L'exposition sera conçue afin de mettre en valeur le site même de l'Observatoire autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le parcours intérieur permettra de circuler dans les espaces historiques tout en instaurant un cheminement de visite clair et fluide. Un parcours extérieur sera conçu pour révéler la beauté des panoramas et continuer à interpellier le visiteur. Toute l'année, l'Observatoire du climat organisera de nombreuses animations, formations, séminaires, etc. pour tous les publics.

Pendant la durée des travaux, une exposition temporaire accueille de mai à septembre les visiteurs au sommet de l'Aigoual.

30



Pôle Nature 4 saisons



Il s'agit de développer un tourisme de pleine nature, sportif et de bien-être intégré dans le Parc national des Cévennes et la forêt domaniale de l'Aigoual labellisée Forêt d'Exception. Ce projet de développement local vise à redynamiser les territoires ruraux en Massif Central.

Cet engagement s'applique au Mont Aigoual mais également à toutes les communes du massif orbitant autour du site montagneux.

Dans le cadre de deux appels à projets lancés en 2012 puis en 2015, des actions d'envergure sont déployées et notamment ; l'aménagement d'un réseau de randonnée multi-activités pour faciliter et encourager la découverte de nos territoires à pied, à cheval, en vélo de route, en VTT.

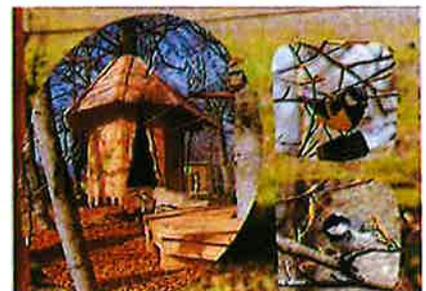
Des activités qui visent le grand public, sportifs, locaux et autres passionnés de biodiversité. Conjointement, le Pôle Nature est également à l'origine de la métamorphose progressive de la station de ski actuelle en une éco-station 4 saisons.

A ce titre la Communauté de communes remet aux normes les bâtiments existants pour horizon 2023 et prévoit de nouveaux d'aménagements touristiques ludiques et thématiques sur la découverte de pratiques culturelles et sportives douces, au sein de la nature locale préservée du Parc national des Cévennes.

Ces aménagements, seront qui plus est, connectés et cohérents avec le futur centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques.

Par exemple, l'année 2021 marque l'inauguration d'un Parcours aventure sur filets pour enfants (2-8 ans) situé en cœur de station et thématique sur la petite biodiversité locale. 2021 marque également la réouverture et la sécurisation du sentier de découverte des Cascades de l'Hérault, sur lequel un belvédère en bois a été aménagé pour admirer les Cascades de la Dauphine et la source de l'Hérault.

Pour accompagner proprement les aménagements prévus et en cours - le Pôle Nature déploie une stratégie de communication visant à fédérer les différents acteurs du territoire et à améliorer la notoriété du site, via différents outils de promotion touristique (cartoguides, topoguides, événements ponctuels et rencontres interprofessionnelles).



La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires développe un pôle d'activités touristiques dans le cadre d'un programme inter-régional opérationnel : Le pôle nature 4 saisons du Massif de l'Aigoual.



LA MAISON DE L'EAU

Ayant élu domicile dans l'ancien moulin du village des Plantiers, la Maison de l'eau n'est pas une maison comme les autres ! Elle propose à travers sept salles et un sentier d'interprétation, un parcours ludique sur la thématique de l'eau.

Des visites libres et mystères, des visites guidées !

Située au cœur du village des Plantiers, entre rivière et forêt, elle a pour but de vous faire ressentir les beautés de la nature, la biodiversité qui peuple les cours d'eau, les richesses patrimoniales léguées par les anciens cévenols et l'urgence de préserver ce bien précieux, l'eau.

La visite se déroule pendant les périodes et horaires d'ouverture et aussi sur réservation. La visite accompagnée par un(e) guide se fait sur réservation ou aux dates et horaires prévus.



Des activités scolaires ou extrascolaires !

Cet écomusée est un lieu d'éducation à la nature et à l'environnement. Il a pour but de mettre en place des actions de sensibilisation sur des thématiques qui lui semblent prioritaire comme la connaissance et la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, la gestion de l'eau



Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE



Ces activités peuvent prendre différentes formes :

- Sur site : à la journée ou la demi-journée ; visite et/ou activité pédagogique
- Ou dans votre établissement (école, centre de loisirs...) : pour un projet de classe ou une action ponctuelle.

Des activités grand public !

Un programme d'activités est mis en place pendant toute la saison estivale dans le but de faire découvrir au grand public les particularités et les richesses de la Vallée Borgne : des sorties nature, des jeux de piste, des stands ...

Voici quelques nouvelles pépites pour la saison à venir : « rencontre avec les amphibiens et les insectes », « les explorateurs de l'or bleu », « Sauve qui peut dans le Gardon »

Des expositions temporaires avec des artistes locaux !

32



La Résidence

Les Ormeaux

La structure d'accueil pour personnes âgées « Les Ormeaux » est située à Lanuéjols. Elle a ouvert ses portes à l'automne 2002. Elle compte 9 appartements d'une superficie de 31 à 40 m².

L'hôpital du Vigan met à disposition un service gratuit d'aides soignantes.

Les résidents sont suivis par leur médecin ou infirmier traitant.

L'aide ménagère, la télésurveillance, la coiffeuse, la pédicure, un kiné et un service de portage de repas sont à disposition ainsi qu'une aide administrative pour les personnes qui le souhaitent. La résidence possède une salle commune qui sert de lieu de rencontre.

Nos résidents pour certains d'entre eux ont déjà 90 ans et plus, il nous faut du temps pour les aider, les comprendre. Gérer au mieux tous les petits soucis même les plus insignifiants mais qui pour eux prennent parfois une ampleur démesurée. Ils ont besoin de se sentir rassurés, entourés.

Maintenir une bonne relation avec la famille du résident car elle est parfois éloignée et nous fait confiance pour s'occuper de ses parents.

A l'intérieur de la résidence, l'ambiance est familiale et sympathique. Pour cela, une bonne entente est nécessaire avec toutes les personnes qui interviennent dans cette structure : aide-ménagères, aides-soignantes, infirmiers, médecins, kinés...

Dans l'enceinte de l'établissement nous avons deux animatrices : Fabienne et Véronique. Elles gèrent le fonctionnement de la structure.

Une aide pour les démarches administratives est toujours proposée aux résidents qui le souhaitent. Règlement de factures, dossier APL, APA, interpréter et rédiger un courrier...

Inciter le résident à participer à la vie collective ainsi il ne se sent pas seul.

L'après-midi, nous nous retrouvons pour partager un moment ensemble : jeux de société, lecture, promenade... Ces moments-là sont très appréciés car ils permettent de maintenir une vie sociale. Les goûters servis à la salle à manger tous les jours sont toujours attendus avec impatience.

Les anniversaires, Noël, l'épiphanie, la Chandeleur et tous les autres moments qui rythment la vie calendaire sont l'occasion d'une petite fête.



ATOUTS :

- Les personnes accueillies sont autonomes ou semi-autonomes
- Le prix des loyers
- Mise en place d'un service de soins
- 2 animatrices permanentes gèrent le fonctionnement de la structure

33

Pôle d'Accueil et de Services

Relais Emploi / Maison de Service au Public

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

de services
au public

1. LE FONCTIONNEMENT

2 Agents :

- 1 agent = 0,86 ETP
- 1 agent = 1 ETP

Les horaires d'ouverture :

- Lasalle : du lundi au vendredi**
- De 9h à 12h30 en accès libre
 - De 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

St André de Valborgne : le mardi et jeudi

- De 9h à 12h30 en accès libre
- De 13h30 à 16h30 sur rendez-vous

ATOUTS :

- Diversité des personnes et des demandes pour toutes démarches professionnelles ou de la vie courante.
- Rencontres et échanges avec l'ensemble des partenaires.
- Passage du service Relai Emploi à la labellisation MSAP et prochainement Maison France Service

FAIBLESSES :

- Forte augmentation des demandes due au tout numérique et à la suppression de certains services publics.
- Problème d'accès au plateforme des partenaires du aux fortes demandes.

2. LES MISSIONS : l'accueil, l'information et l'orientation du public sur 2 AXES différents :

VIE PROFESSIONNELLE

Les 2 axes d'accueil sont des relais simplifiés pour essai et 1 espace au tout public en vue d'aider à la recherche d'emploi, de formation, de construction d'un projet professionnel, à la recherche de financements, à la création d'entreprise, à la recherche de réseaux départementaux. Le relais a également pour mission d'accueillir et de conseiller les employeurs dans leurs démarches de recrutement.

VIE QUOTIDIENNE

Les demandes faites dans ce domaine concernent des difficultés administratives divers tels que logement, transport, santé, retraite, impôts, CAF, MSA, CPAM. Mais également pour toutes les démarches administratives à réaliser sur le site d'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : carte grise, carte d'identité, passeport, permis, etc... Nous sommes également « point numérique CAF » depuis la mise en place de la prime d'activité.

3. LES OBJECTIFS :

- Favoriser l'inclusion numérique grâce à l'Espace Public Numérique équipé de 9 postes fixes et d'un accès Host Post pour les ordinateurs portables, tablettes ou smartphones.
- Aider à la constitution de dossiers administratifs de plus en plus complexes par un accompagnement dans l'utilisation des services en ligne.
- Maintenir un lien social entre les personnes.
- Favoriser la présence ou proposer des services d'intérêt général pour atténuer la problématique de l'éloignement urbain.
- Permettre aux nombreuses personnes en difficulté de trouver des interfaces techniques nécessaires (Internet, téléphone, fax, scanner).
- Orienter les usagers vers les services compétents (Pôle Emploi, organismes de formation, Assistantes sociales, permanences d'avocats etc.).
- Apporter un ensemble de renseignements liés à l'emploi, la formation et la création d'entreprises, mais aussi à tous les problèmes inhérents aux difficultés sociales.

34

LES FRÉQUENTATIONS



EN 2018

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, ce sont 7 396 passages qui ont été enregistrés sur les 2 sites (PASS – MSAP Lasalle et PASS Saint André de Valborgne) pour :

- Entretiens,
- Visio guichet,
- Espace Public Numérique,
- Accueils spontanés,
- Utilisation des outils (fax – télécopieur – téléphone...),
- Fréquentation de l'espace documentation,
- Ecoute.



EN 2019

Les demandes se diversifient de plus en plus, nous utilisons une trentaine de sites internet différents.

Ceci nécessite de notre part une adaptabilité et une souplesse optimale sachant que les sites évoluent constamment et que nous ne recevons aucune formation.

Ceci étant la conséquence des effets de la réforme Action publique 2022 dont l'objectif est de rendre la totalité des services publics accessibles en ligne. 40 % de nos entretiens réalisés concernent l'emploi, la formation, la création d'entreprise. Là aussi les demandes évoluent.

En effet, elles concernent moins les techniques de recherche d'emploi, mais plutôt les inscriptions, l'actualisation, l'envoi d'attestation ou bulletin salaire via l'espace du demandeur d'emploi et le profil compétences qui est lourd à gérer.

L'espace public numérique est de plus en plus utilisé en raison des procédures dématérialisées dans tous les domaines mais également pour des raisons de couverture réseau défaillante sur notre territoire.

En 2019, ce sont 7108 passages qui ont été enregistrés :

- 359 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel (hormis les usagers anonymes)
- 1195 entretiens individuels ont été réalisés (+ 4.4 %) concernant 1485 demandes.
- 4077 utilisations des espaces numériques et bureautiques dont 40 % dans une perspective professionnelle.

EN 2020

La fréquentation de 2020 est inférieure aux années passées en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid 19.

3615 passages ont été enregistrés pour la période de Janvier à décembre 2020, dont 1437 accès à l'espace public numérique.

Il a été réalisé 935 actions (photocopies, scanners, renseignements...) en accueil spontané. 355 entretiens ont été menés dans le cadre de l'emploi et de la formation et 1738 démarches ont été réalisées dans celui de l'accès aux droits.

Il est à noter une forte demande pendant et après confinement sur les violences conjugales. Ces usagers ont été orientés vers les services compétents mais surtout, nous leur avons offert une oreille attentive et bienveillante, leur permettant de couper avec leur isolement. Ce qui a été le cas également pour les personnes les plus isolées.

Une aide pour l'utilisation du site CESU URSSAF, les demandes de chômage partiel et le fond de solidarité pour les entreprises ont été également effectués.

Le CESU représente une part plus importante de nos interventions depuis la généralisation de la dématérialisation, autant du côté des employeurs que des employé(e)s qui ont du mal à prendre en main cette nouvelle façon de déclarer, générer des bulletins de salaire, être rémunéré plus rapidement après prélèvement à la source inclus. Les usagers de ces services, côté employeur, sont souvent âgés, parfois en perte d'autonomie mais tous sont fort éloignés du numérique.

EN 2021

Job dating emplois saisonniers

Au début du printemps dernier nous avons souhaité organiser un job dating sur Lasalle et pour ce faire nous avons sollicité Pôle emploi. Cette perspective est restée à l'état de projet.

Public jeune

Nous souhaitons développer les actions en faveur des jeunes et avoir une meilleure lisibilité de nos structures sur le territoire, avec l'appui du CRIJ et la Mission Locale.

Les ateliers

Maintien et développement des ateliers informatiques (première approche, l'outil « profil compétences » et « emploi store » de Pôle emploi.)

Ateliers « finances et pédagogie » en sollicitant la caisse d'épargne (Carmen LAZZARO). Ateliers « faire des économies d'énergie dans son loge -

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le 25/10/2021
ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE
MUNES.

Labellisation MFS

Les MSAP (Maisons de Services Au Public) deviennent des « Maisons France Services ». L'objectif pour nous, en décembre 2021, est de remplir toutes les conditions émises par l'Etat dans le cahier des charges pour atteindre cette labellisation.



Maison Multiservices de Dourbies

En 2021, la maison de services de Dourbies a ouvert ses portes. Cette structure s'oriente sur 3 pôles :

Médico Social : dynamique de prévention santé. Rendez-vous avec des médecins, spécialistes... Des actions de préventions, santé, alimentation et sports.

Culture et Tourisme : dynamique territoriale. Organisation d'événementiels, actions culturelles, espace boutique avec des produits locaux.

Economique et Social : dynamique économique. Rencontre et conseil, espace d'adaptation aux séminaires et formations, valorisation des acteurs locaux.

LA MISSION LOCALE

La mission locale Garrigue Cévennes est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans qui a pour vocation l'insertion des jeunes.

Chaque jeune accueilli à la Mission Locale Garrigue et Cévennes, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

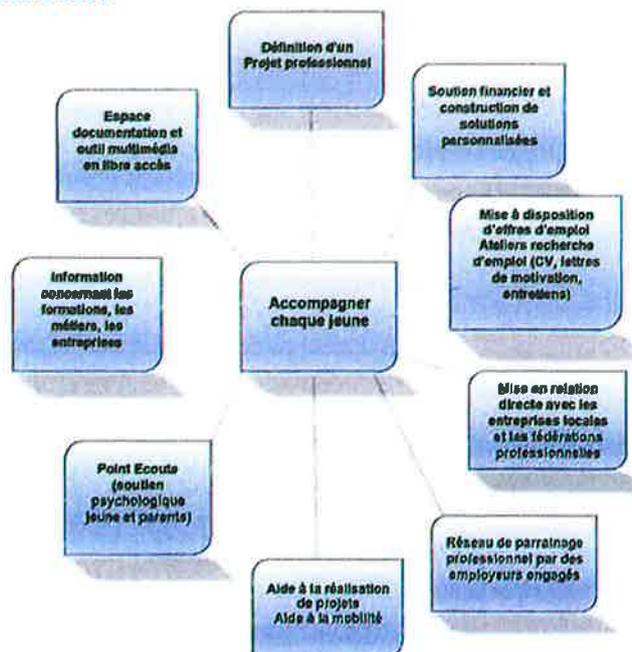
A partir de l'automne 2021, la mission locale assurera des permanences alternées sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Val-d'Aigoual
- Lasalle / St André de Valborgne
- Dourbies / Lanuéjols



A Partir de l'automne 2021

La Mission Locale c'est :





Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-133_2021-DE

L'OFFRE DE SOINS SUR NOTRE TERRITOIRE

Notre Communauté de communes se décompose en 3 territoires bien distincts : Les Causses, l'Aigoual et les Cévennes.

Pour les Causses, un SSIAD intervient avec 2 aides soignantes, des infirmières libérales sillonnent les causses ainsi qu'un médecin libéral. Une caserne de pompiers est située sur la commune de Lanuéjols et une à Camprieu. Sur la commune de Lanuéjols une naturopathe s'est installée également.

Pour L'Aigoual, une maison médicale est située sur la commune de Val-d'Aigoual et nous avons comme soignants : un médecin, un cabinet d'infirmiers libéraux, un ostéopathe / kiné et un dentiste. Une pharmacie y aussi installée. Pendant l'été, une antenne de pompiers y est présente.

Nous avons une société d'ambulance, un cabinet de naturopathe et réflexologue, mais également un EHPAD comptant 48 places.

Le Centre social du Vigan met en place des visites à domicile pour les jeunes et futures mères : une sage femme et une puéricultrice.

Pour les Cévennes, sur la commune de Lasalle nous avons une maison de santé pluriprofessionnelle composée de : 3 médecins, 1 sagefemme, 3 masseurs kinésithérapeutes, 1 chirurgien-dentiste, 4 infirmiers, 1 psychologue, 1 diététicien, 2 pédicures, 1 psychiatre, 1 chirurgien digestif, attenant à ce bâtiment nous avons la pharmacie. Nous avons également un EHPAD de 50 places.

Sur le secteur de la Vallée Borgne, les habitants vont sur Lasalle ou sur St Jean du Gard. A St Jean du Gard nous trouvons une maison de santé composée de 3 médecins généralistes, 2 dentiste, 1 masseur / kinésithérapeute, 5 infirmiers, 1 psychomotricienne, 1 sagefemme, 1 pédicure, 1 diététicien et 1 psychopraticien. Indépendant de la maison médicale, il y a un cabinet de masseur / kinésithérapeute composé de 4 professionnels et également un kinésithérapeute et un ostéopathe indépendants. Il y a une pharmacie.

Sur la Vallée borgne nous avons un ESAT La Pradelle sur la commune de Saumane et un EHPA sur la commune des Plantiers. Divers cabinet d'infirmiers libéraux également.

Sur notre territoire, nous rencontrons une désertification médicale, mais également, un manque considérable de sapeurs pompiers volontaires.

38

LES AXES ET LES OBJECTIFS

Axe 1 : Enfance - jeunesse & parentalité

- ⇒ Maintenir l'équité territoriale des services Enfance et Jeunesse
- ⇒ Elaborer une offre en direction des ados
- ⇒ Structurer une offre en parentalité
- ⇒ Pérenniser les services existants
- ⇒ Accueillir et accompagner les enfants atteints d'un handicap
- ⇒ Favoriser l'accès aux sports
- ⇒ Favoriser la mobilité

Axe 2 : Accès aux soins et Accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées

- ⇒ Lutter contre la désertification médicale
- ⇒ Favoriser la mobilité
- ⇒ Promouvoir les maisons en partage
- ⇒ Développer le service à domicile auprès des personnes en difficultés

39

LES AXES ET LES OBJECTIFS **SUITE**

Axe 3 : Animation & Vie Locales

- ⇒ **Dynamiser la coopération entre les acteurs locaux**
- ⇒ **Développer la communication sur le territoire**
- ⇒ **Favoriser la mobilité**
- ⇒ **Développer l'animation territoriale**

Axe 4 : Accès aux droits & au numérique

- ⇒ **Proposer des actions pour éviter la fracture numérique**
- ⇒ **Favoriser la mobilité**
- ⇒ **Maintenir et développer les maisons « France service »**
- ⇒ **Améliorer le réseau internet**

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Création d'une Maison France Services sur le secteur Vallée de l'Hérault - Aigoual - Causses

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'une Maison France Services multisites, installée sur la commune de Val d'Aigoual avec 4 « satellites » basés sur les communes de Lanuéjols, Dourbies, Camprieu et Trèves.

La commune de Val d'Aigoual a récemment délibéré sur la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale Communale, et a proposé, à la Communauté de Communes d'intégrer la création d'une Maison France Services dans ces mêmes locaux.

Cette nouvelle structure vise à accéder à différents services publics dans un lieu unique géré par des personnes formées et disponibles pour accompagner les administrés dans des démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

Monsieur le Président indique qu'il est possible que la future Maison France Services intègre l'activité postale au sein d'une agence postale communale ; une convention sera proposée et formalisée entre la Commune de Val d'Aigoual et la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- La création d'une Maison France Services multisites basée sur la Commune de Val d'Aigoual avec 4 « satellites » sur les communes de Lanuéjols, Dourbies, Camprieu et Trèves.

- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-134_2021-DE

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : **Marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 3 Gros œuvre-maçonnerie – avenant n°4**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 3 Gros œuvre-maçonnerie signé le 18 juin 2019 ;

Considérant le lot 3 Gros œuvre - maçonnerie du marché de réhabilitation et d'aménagement de l'Observatoire du Mont Aigoual notifié pour un montant de 487 213.70 € HT.

Considérant que pour ce lot, 3 avenants ont été acceptés pour un montant total de 100037.83 € HT soit 20.53 % du montant du marché initial.

Considérant qu'au cours des travaux dans l'Observatoire des mises au point ont été réalisées et des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires pour mener au mieux la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment.

Considérant que des nouveaux travaux imprévus et imprévisibles se révèlent nécessaires à la poursuite du chantier.

Considérant la proposition d'avenant (ci-jointe) d'un montant de 13 990.29 € HT.

Considérant que les modifications correspondent essentiellement aux travaux non prévisibles :

- Reprise de réseaux EU/EP/drain, etc.
- Travaux de préparation pour reprise d'étanchéité sur les toitures terrasses.
- Modification de l'extension en pierre.

Considérant que l'addition des quatre avenants correspond à 23.40 % du montant du marché initial.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition d'avenant.

- **Autorise** le Président à signer l'avenant

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-135_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Le Président,
Gilles BERTHEZENE**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine -- MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : **Crédit relais pour le préfinancement des subventions – Projet Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à l'observatoire du Mt Aigoual**

Considérant qu'en 2019 la Communauté de Communes avait contracté deux crédits relais, pour un montant de 900 000 €, pour le préfinancement des subventions (2 794 350 €) concernant le projet de Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à l'observatoire du Mt Aigoual.

Considérant la fin des prêts relais en 2021 et la fin des travaux pour 2022.

Considérant que nous n'avons pas, à ce jour, perçu la totalité des subventions. Le montant restant dû est de 1 717 407 €.

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un ou plusieurs crédits relais pour le préfinancement des subventions.

Après consultation, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et le Crédit Agricole du Languedoc sont en mesure de répondre à notre besoin de financement à hauteur de 450 000 € chacune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un crédit relais de 450 000 €, au taux de 0,39 %, d'une durée de 2 ans. Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata de nombre de jours. Frais de dossier de 0.15 % du montant emprunté.

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Languedoc, un crédit relais de 450 000 €, au taux de 0,52 %, d'une durée de 2 ans. Paiement des intérêts à terme échu. Frais de dossier de 0,20% du montant emprunté.
- Donne pouvoir au Président, pour signer les contrats de prêt.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-136_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Demande de subventions pour la remise aux normes et la requalification de la station touristique de Prat-Peyrot – Plan Avenir Montagnes

Vu l'Appel à projets Pôles de pleine nature du Massif Central 2015-2020 dont la Communauté de communes est lauréate sous le nom de « Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual ».

Vu le plan Avenir montagnes lancé par le Gouvernement pour soutenir les investissements touristiques en territoires de montagne,

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de Tourisme.

Considérant que la station de Prat-Peyrot située sur la Communauté de communes, ne répond plus aux normes d'accueil des visiteurs et afin d'accroître son attractivité et rayonnement touristique, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation des bâtiments existants et d'aménagement paysager des extérieurs.

Les premières estimations financières des travaux, évaluées à 810.000 € HT, sont aujourd'hui obsolètes. Des problèmes d'infrastructures sur les bâtiments sont apparus depuis, entraînant le surcoût des travaux.

Afin de bénéficier des fonds FEDER relatifs au Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual qui devront être soldés au 1^{er} trimestre 2023, il a été convenu de présenter le projet en 2 phases distinctes :

- 1. Réhabilitation des bâtiments
- 2. Aménagement extérieur et requalification touristique

Le dossier pré-APS de la maîtrise d'œuvre permet d'évaluer les coûts actualisés du projet et de présenter les plans de financements ci-dessous.

Il est proposé de valider les plans de financements suivants :

Phase 1	
réhabilitation des bâtiments	779 978,00 €
MOE	78 855,78 €
BET structure	4 100,00 €
BET énergétique	5 520,00 €
BET géomètre	3 800,00 €
contrôle technique	15 000,00 €
TOTAL	887 253,78 €

Plan de financement		
FEDER	40 %	354 901,51 €
Plan Avenir Montagnes	30 %	266 176,13 €
Autofinancement	30 %	266 176,13 €
TOTAL	100 %	887 253,78 €

Phase 2	
aménagement extérieur	495 757,00 €
MOE	50 121,03 €
TOTAL	545 878,03 €

Plan de financement		
Plan Avenir Montagnes	30 %	163 763,41 €
Région Occitanie	25 %	136 469,51 €
CD30	25 %	136 469,51 €
Autofinancement	20 %	109 175,61 €
TOTAL	100 %	545 878,03 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Valide** les plans de financement ci-dessus.
- **Autorise** le Président à solliciter les partenaires financiers.
- **Autorise** le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Elaboration d'une charte forestière sur le territoire du PETR

Lors du Conseil Communautaire du 15/09/2021, le Réseau des Collectivités forestières Occitanie a présenté les enjeux actuels autour de la forêt et du bois ainsi que l'outil de la charte forestière.

La forêt est un enjeu important pour le territoire du PETR Causses et Cévennes. Elle représente un potentiel économique, social et environnemental majeur. De plus, la forêt domaniale de l'Aigoual est l'une des quinze forêts françaises labellisées « Forêt d'exception ». De nombreux acteurs interviennent sur le territoire : ONF, Centre Régional pour la Propriété Forestière, Communes forestières, exploitants forestiers, scieurs....

Le Réseau des Collectivités forestières Occitanie qui œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier et peut apporter une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Parmi les outils existants, la charte forestière de territoire (CFT) est un dispositif de nature contractuelle instauré par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (art. L.12 du Code forestier). Elle consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. La charte repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés et se concrétise avec la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel. Les actions de la charte forestière couvrent les trois volets de la forêt (économique, social et environnemental) et peuvent être portées par le PETR mais aussi par les acteurs du territoire.

Lors du dernier Conseil Syndical du PETR du 30/06/2021, le Réseau des Collectivités forestières Occitanie a présenté les enjeux actuels autour de la forêt et du bois ainsi que l'outil de la charte forestière. A l'issue du Conseil syndical, un groupe de travail composé d'élus et des services

du PETR s'est constitué pour afin de reprendre et mener à terme les réflexions engagées. Ce groupe de travail a notamment préparé avec les Collectivités Forestières une présentation des enjeux de la filière bois et de l'outil de charte forestière dans chacun des deux conseils communautaires.

L'objectif partagé est de déposer, au premier trimestre 2022, un dossier de candidature à l'appel à projet 16.7.1 PDR MP - Stratégie locale de développement forestier. Cet appel à projets permet d'accéder à des financements européen en vue de recruter un animateur chargé de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire.

Une délibération actant l'engagement du territoire dans la démarche doit être prise par le PETR et chacune de ses deux communautés de communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de s'engager dans la démarche d'élaboration d'une charte forestière sur le territoire du PETR.
- Désigne ANGELI Laurette, LEBEAU Irène et THION Raymond comme élus référent de la Communauté de Communes pour l'élaboration de la Charte forestière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-138_2021-DE

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	23
Contre :	1
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante avec 23 voix pour et 1 contre :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-139_2021-DE

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Création d'un emploi permanent de Responsable d'établissement d'accueil de jeunes enfants à la crèche de Lasalle

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le départ à la retraite de la responsable actuelle,

Vu la délibération n°116-2021 du 7 juillet 2021, créant le poste de Responsable d'établissement d'accueil de jeunes enfants, ouverts aux grades EJE et Puéricultrice,

Considérant la difficulté rencontrée de pourvoir cet emploi aux grades recherchés,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent de Responsable d'établissement d'accueil de jeunes enfants,

- à partir du 1^{er} décembre 2021
- à temps complet,
- de catégorie A, dans le cadre d'emploi des Assistants Territoriaux socio-éducatifs ouvert aux grades d'Assistant socio-éducatif et d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, accessible selon les conditions de qualification définies par leur statut pour exercer les fonctions de responsable d'établissement d'accueil de jeunes enfants et en assurer la direction.

L'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

-3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence à la grille indiciaire des Assistants Territoriaux socio-éducatifs, le supplément familial et les primes le cas échéant.

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021 Reçu en préfecture le 25/10/2021 Affiché le ID : 030-200034601-20211020-140_2021-DE

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette - ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre - SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Création d'un emploi permanent de Chargé de Mission Pacte Pastoral - Natura 2000 - A Temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la fin de contrat de l'agent actuellement en poste,

Considérant que le Conseil Communautaire souhaite poursuivre le développement des activités du Pacte Pastoral et de Natura 2000,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent de Chargé de Mission Pacte Pastoral et Natura 2000,

- à compter du 16 janvier 2022,
- à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires,

- de catégorie A au grade d'ingénieur, dans le cadre d'emploi d'Ingénieur territorial, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions de Chargé de mission Pacte Pastoral et Natura 2000.

L'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

-3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur, le supplément familial et les primes le cas échéant.

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-141_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFIGE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet: Création de poste à temps complet - Adjoint administratif territorial suite à modification horaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les conditions de labellisation de Maison France services,

Vu l'accord de l'agent en date du 7 octobre 2021 de travailler à temps complet,

Vu la saisine du CT au 12 octobre 2021,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial,
- à temps complet
- à compter du 1^{er} novembre 2021,

avec une rémunération mensuelle basée sur la grille indiciaire d'Adjoint administratif territorial, le supplément familial et les primes le cas échéant,

- de supprimer le poste d'Adjoint administratif territorial à 30h dont bénéficiait l'agent

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-142_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Modification emploi permanent - Agent d'entretien / Adjoint technique - Lasalle à raison de 21h hebdomadaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°167-2019 du 27.11.2019 créant le poste d'agent d'entretien à Lasalle ouvert uniquement aux agents fonctionnaires,

Considérant que l'agent d'entretien titulaire a demandé et renouvelé sa disponibilité pour convenance personnelle,

Considérant que le bon fonctionnement de la collectivité implique le remplacement de cet agent,

Considérant que ce remplacement nécessite d'ouvrir également le poste à des agents contractuels en modifiant la délibération n° 167-2019 du 27.11.2019,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent - Agent d'entretien/Adjoint technique,

- à compter du 1^{er} janvier 2022,
- à temps non complet, de 21h hebdomadaire
- de catégorie C, ouvert aux grades d'Adjoint technique, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, Adjoint technique principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi d'Adjoint territorial, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

L'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'Adjoint technique, le supplément familial, et les primes le cas échéant.

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Création d'un emploi permanent - Agent social / Agent de crèche à Lasalle à raison de 10h30 hebdomadaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 3°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant que le bon fonctionnement de la collectivité implique la création d'un emploi d'agent social à temps non complet,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent – d'Agent social/Agent de crèche,

- à compter du 1^{er} janvier 2022,
- à temps non complet, de 10h30 hebdomadaire
- de catégorie C, ouvert aux grades d'Agent social, Agent social principal 2^{ème} classe, Agent social 1^{ère} classe dans le cadre d'emploi d'Agent social territorial ou au grade d'Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, d'Auxiliaire de puériculture principal

1^{ère} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions d'Agent Social ou d'Auxiliaire de puériculture territorial pour assurer les missions suivantes :

- Accueil des enfants et des familles
- Accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Aménagement et nettoyage des jeux, matériel et des locaux
- Assurer les repas, les changes et les siestes des enfants dans une relation privilégiée

L'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

-3^o Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi d'Agent Social ou d'Auxiliaire de Puériculture, le supplément familial, et les primes le cas échéant.

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 030-200034601-20211020-144_2021-DE

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABBOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : CDD Renouvellement 12 heures - Agent de crèche - Lasalle

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu l'accroissement temporaire d'activité liée à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au Multi-accueil Lou Péquelou à Lasalle,

Vu la fin du CDD temporaire de 12 h au 31/12/2021,

Considérant le besoin de renouveler l'emploi temporaire en contrat à durée déterminée d'Agent de crèche à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le poste temporaire d'Agent de crèche :

- sous contrat à durée déterminée établi en application de l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour accroissement temporaire d'activité,

- à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 mois, jusqu'au 31 août 2022,
- à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires,
- de catégorie C, au grade d'Agent social ou au grade d'Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut pour exercer les fonctions d'Agent Social ou d'Auxiliaire de puériculture territorial pour assurer les missions suivantes :
 - o Accueil des enfants et des familles
 - o Accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
 - o Elaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
 - o Aménagement et nettoyage des jeux, matériel et des locaux
 - o Assurer les repas, les changes et les siestes des enfants dans une relation privilégiée
- Avec une rémunération mensuelle basée sur le 1^{er} échelon du grade d'agent social ou du grade d'Auxiliaire de puériculture territorial principal 2^{ème} classe ; les heures complémentaires et les primes le cas échéant,

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20211020-145_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint André de Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	24
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	9

Présents : ANGELI Laurette – ABRIC Bruno - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles – BOISSON Christophe – BOURELLY Régis - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène – MACQ Madeleine – MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - MOUNIER Bernard - PRADILLE Pierre – ROLAND Dominique - THION Raymond – VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre.

Suppléants présents : PRADILLE Pierre – SERRANO Michel.

Absents : ABOU François (procuration à ANGELI Laurette) - AMASSE Nicole (procuration à MACQ Madeleine) - BLANCHAUD Marie-Hélène (procuration à BERTHEZENE Gilles) - BURTET Jean-Luc - MACQUART Bernadette (remplacée par son suppléant PRADILLE Pierre) - PERRIER-REILHAN Floriane - REMOND Audrey - ZANCHI Jocelyne.

Objet : Motion contre le contrôle du Passe sanitaire dans les lieux culturels

Les Bibliothèques, issues des politiques de lectures publiques ont une vocation culturelle et font historiquement partie des lieux ressources du territoire. Elles contribuent, dans ces zones rurales retirées, au maintien du lien entre les concitoyens.

La Médiathèque intercommunale de Lasalle, qui assure un service public, est soumise au contrôle du Pass sanitaire suite aux décisions gouvernementales contrairement à des commerces (Gde surface, petits commerces, ...) qui n'y sont toujours pas astreints.

Ainsi, devant l'inégalité de traitement entre ce service public et les activités commerciales précitées, le conseil communautaire avec 15 voix pour et 9 abstentions souhaite que tous les lieux culturels soient exemptés de cette contrainte de contrôle du Passe Sanitaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr